

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Le lundi quatorze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du quatre octobre deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice MIALON à M. Christophe FAVERJON, M. Manuel DE SA à M. Gaston CONSTANT, M. Philippe BEAUNE à M. Pascal PEYRAT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à Mme Véronique Romeyer, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - **Nombre de présents :** 21 - **Nombre de votants :** 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2024-10-18

OBJET : SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ : PLUi – DÉBAT SUR LE PADD

VU l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme,

VU les documents joints à la convocation de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2024,

VU la présentation des orientations par Monsieur le Maire d'Unieux, Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,

CONSIDÉRANT les échanges qui ont suivi cette présentation,

CONSIDÉRANT les échanges qui ont eu lieu également de lors Commission Aménagement du Territoire Développement Durable du 1^{er} octobre 2024 lors de laquelle les orientations du PADD ont été présentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) pour le PLUi de Saint-Étienne Métropole.

- **DEMANDE** que soit prévue une répartition des zones avec possibilité de bâtir afin de permettre d'une part, aux petites communes de maintenir leur population et d'autre part, qu'il soit tenu compte de la consommation d'espaces non bâtis ces dix dernières années ainsi que du passé d'artificialisation ou non des sols par chacune des communes de Saint-Étienne Métropole.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à UNIEUX, le 14 octobre 2024.

La secrétaire de séance,
Gisèle ARSAC.



Le Maire,
Christophe FAVERJON.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON

